

Les conséquences de l'inflation : mythes et réalités

Raymond Dépatie

Volume 48, numéro 2, juillet–septembre 1972

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1003708ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1003708ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dépatie, R. (1972). Les conséquences de l'inflation : mythes et réalités. *L'Actualité économique*, 48(2), 277–295. <https://doi.org/10.7202/1003708ar>

Les conséquences de l'inflation: mythes et réalités

1) *Position du problème*

Si l'on considère la période des quinze ou vingt dernières années, la performance du Canada en matière de contrôle de l'inflation a incontestablement été l'une des meilleures de tous les pays à économie libérale. En effet, depuis 1953, les prix à la consommation au Canada n'ont augmenté, en moyenne, que de 2 p.c. par année. En tenant compte du fait que les statistiques officielles sur les prix tendent généralement à surestimer le degré réel d'inflation (question sur laquelle nous reviendrons plus loin), on peut dire que l'inflation a été contrôlée avec une efficacité remarquable au Canada pour l'ensemble de la période s'étendant de 1953 à 1971. Toutefois, cette brillante performance anti-inflationniste a coûté énormément cher au pays. En effet, la performance du Canada en matière de contrôle du chômage a été l'une des plus faibles de tous les pays à économie libérale au cours de cette période des quinze ou vingt dernières années. Depuis 1953, le taux de chômage au Canada a été, en moyenne, de 5 p.c. par année. Ce taux de chômage, tiré des statistiques officielles, sous-estime vraisemblablement l'ampleur réelle du chômage au Canada durant cette période et ce, à cause de facteurs dont nous avons déjà discuté ailleurs¹.

Cette performance du Canada en matière d'inflation et de chômage depuis une vingtaine d'années découle du fait que les autorités fédérales ont nettement opté en faveur du contrôle de l'inflation

1. Raymond Depatie, « Essai d'évaluation de l'ampleur réelle du chômage au Québec », *L'Actualité Économique*, octobre-décembre 1971.

par opposition au contrôle du chômage. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, comme le démontre le tableau qui suit :

Inflation et chômage, Canada, 1946-71

Période considérée	Taux annuel moyen d'augmentation des prix à la consommation	Taux de chômage annuel moyen
1946-53	5.6%	2.3%
1954-71	2.2%	5.2%

On constate que de la fin de la seconde guerre mondiale à 1953, le pays a connu le plein emploi parallèlement à un taux d'inflation relativement élevé ; à partir de 1954, la situation est complètement renversée alors que le chômage fait partie, sans interruption, de l'environnement économique et que l'inflation, par contre, ne se manifeste sérieusement qu'en quelques occasions seulement. Cette différence de situation entre les deux périodes est attribuable essentiellement à une différence de priorité au niveau de la politique économique du gouvernement central. Alors que de 1946 à 1953, à cause surtout des mauvais souvenirs laissés par la dépression des années trente, les autorités fédérales avaient donné la priorité absolue au plein emploi, c'est la stabilité des prix qui reçut la priorité absolue à partir du milieu des années cinquante. Depuis lors, la politique de stabilisation économique du gouvernement fédéral a été presque sans cesse restrictive, de sorte que la croissance à moyen et long terme de l'économie canadienne a été insuffisamment élevée pour absorber la main-d'œuvre disponible mais suffisamment faible pour maintenir la croissance des prix à un faible taux. Le caractère restrictif de la politique monétaire de la Banque du Canada est illustré par l'élévation tendancielle de la structure des taux d'intérêt qui se manifeste depuis une vingtaine d'années. Pour ce qui est de la politique fiscale (ou budgétaire), il suffit de savoir que le budget fédéral s'est généralement trouvé en position de « surplus de plein emploi »² au cours de cette période pour en saisir le caractère restrictif ; le fait que le budget fédéral ait souvent été déficitaire n'im-

2. Le budget de l'État est dans cette position lorsque le niveau des dépenses et/ou des taux de taxation est tel que la politique fiscale freinerait automatiquement la croissance de la production nationale avant même que le chômage ne soit entièrement résorbé.

plique absolument pas que la politique fiscale était alors expansionniste puisque les déficits provenaient exclusivement de la faiblesse des rentrées fiscales (découlant elle-même de la faiblesse générale de l'économie). Aux politiques fiscales et monétaires comme telles, on peut ajouter la politique de taux de change des années cinquante. En effet, afin d'empêcher que les fortes entrées de capitaux américains n'exercent des pressions inflationnistes sur les ressources du pays, les autorités fédérales laissèrent flotter le dollar canadien à un niveau tel que notre devise était surévaluée par rapport aux autres monnaies, ce qui, bien entendu, tendait à favoriser les importations et à nuire aux exportations (avec le résultat que le chômage s'en trouvait d'autant accru).

Ainsi, la politique économique du gouvernement fédéral depuis une vingtaine d'années a été assez restrictive pour maintenir une stabilité relative des prix vraiment remarquable (surtout d'après les standards internationaux) mais cela a eu pour effet de maintenir la croissance de la production nationale à un taux insuffisant pour qu'il se crée assez d'emplois pour la main-d'œuvre disponible³. Et la situation n'a certes pas changé au cours des récentes années. En 1968, le gouvernement actuel s'embarquait dans un programme de lutte à l'inflation dont la conséquence en fut un accroissement considérable du chômage ; même à l'heure actuelle, alors que le chômage au pays atteint son plus haut niveau depuis une dizaine d'années, la lutte à l'inflation constitue encore la priorité absolue des autorités fédérales et, par conséquent, toute politique économique vraiment expansionniste est hors de question.

3. Selon une opinion assez répandue, l'économie canadienne est tellement intégrée à l'économie américaine que c'est principalement la politique économique des États-Unis qui détermine la situation économique au Canada. Le corollaire de cette proposition est évidemment que la politique économique du gouvernement canadien comme telle a plus ou moins d'influence sur l'économie canadienne. Comme preuve de cette relative impuissance des autorités canadiennes, on mentionne le fait que, au moins depuis la Seconde Guerre mondiale, la situation économique est toujours à peu près la même au Canada et aux États-Unis. Selon nous, cette argumentation n'est pas valide puisque, et ceci est très important, la politique économique canadienne a toujours été, dans le temps, à peu près la même que celle des États-Unis. Si, et seulement si, la politique économique canadienne avait été réellement expansionniste depuis le milieu des années cinquante et que les résultats obtenus avaient été à peu près les mêmes que ceux effectivement observés, alors pourrions-nous dire que les autorités canadiennes sont relativement impuissantes en face de la situation économique nationale. Quant à l'opinion, également très répandue, selon laquelle le Canada ne peut se permettre d'adopter une politique économique différente de celle des États-Unis, personne, à notre connaissance, ne l'a encore justifiée scientifiquement.

2) *Le coût de la lutte à l'inflation*

Avant de discuter de la question du bien-fondé ou, si l'on veut, des justifications de la lutte à l'inflation (ce qui constituera la partie essentielle de ce texte), il importe de parler brièvement des coûts de cette option fondamentale de politique économique. Le coût économique du chômage se mesure évidemment en termes des milliards de dollars de biens et services qu'auraient produits les centaines de milliers de chômeurs s'ils avaient pu travailler. Toutefois, dans une société comme la nôtre, ce sont probablement les coûts sociaux du chômage qui importent le plus. Ici, il est inutile de s'étendre longuement sur la relation étroite existant entre le chômage et la pauvreté ou encore, et ce même dans le cas particulier du chômage de courte durée, entre celui-ci et les difficultés considérables qu'il entraîne la plupart du temps pour les familles et individus impliqués. À cela il faut ajouter le fait que ce sont très souvent les plus faibles, c'est-à-dire ceux qui sont déjà aux prises avec une rémunération plus ou moins adéquate lorsqu'ils travaillent, qui sont le plus exposés au chômage.

On justifie parfois *politiquement* l'option en faveur de la lutte à l'inflation en disant que le chômage ne touche qu'une petite partie de la population alors que l'inflation touche l'ensemble de la population. Or, il est complètement faux de prétendre que le chômage ne touche qu'une petite partie de la population car il concerne l'ensemble des contribuables du pays. En effet, plus il y a de chômeurs, plus ceux qui travaillent doivent supporter financièrement une partie importante de la population totale du pays par le biais de leurs impôts. Ainsi, l'existence même du chômage implique nécessairement que les rentrées fiscales de l'État pourraient être supérieures à ce qu'elles sont effectivement. Il s'ensuit donc que, *par rapport à une situation de plein emploi*, l'obtention d'un niveau donné de consommation collective de biens et services exige un effort fiscal supérieur de la part de ceux qui travaillent et/ou que le maintien à un niveau donné de l'effort fiscal exigé de la part de ceux qui travaillent implique un niveau inférieur de consommation collective de biens et services. On voit donc que le chômage ne touche pas seulement ceux qui sont privés d'un emploi.

En fait, l'option résolue des autorités fédérales en faveur de la lutte à l'inflation a eu pour effet de créer une situation véritablement paradoxale au cours des quinze ou vingt dernières années. En effet, contrairement aux postulats fondamentaux de la théorie économique, ce ne sont pas les biens et services qui sont rares (à cause de la rareté des ressources productives) dans la réalité mais plutôt les occasions d'utiliser les ressources productives, c'est-à-dire les emplois. Cette rareté persistante des emplois déclenche une très vive concurrence sur le marché du travail pour l'obtention des emplois disponibles (concurrence qui s'étend aujourd'hui à presque toutes les classes de travailleurs), avec le résultat que les individus qui, à cause d'une scolarité ou de qualifications inférieures, sont les moins « concurrentiels » se retrouvent généralement perdants, d'où le chômage chronique ou quasi chronique d'une partie non négligeable de tous les travailleurs. Au cours des récentes années, *parallèlement au maintien de politiques fiscales et monétaires restrictives*, le gouvernement fédéral a institué une politique de subventions à la création d'emplois pour les entreprises des régions dites « désignées ». Or, il est intéressant d'établir un parallèle entre cette politique de subventions et la politique de rationnement de la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, certains biens de consommation étaient tellement rares qu'il fallait les rationner pour en obtenir une plus juste répartition entre les individus ; aujourd'hui les emplois sont tellement rares qu'il faut également les rationner (par le biais de subventions) pour en obtenir une plus juste répartition entre les régions du pays.

3) *Les statistiques officielles sur l'inflation*

Il est impossible, dans le cadre de cette discussion sur l'inflation, de ne pas s'arrêter brièvement sur les méthodes utilisées par les autorités gouvernementales pour mesurer les changements de prix à la consommation. Cette démarche est importante puisque la très grande majorité des experts en la matière (y compris probablement ceux qui produisent les statistiques officielles sur les changements de prix) estiment que ces statistiques surestiment le degré réel d'inflation dans l'économie. En effet, l'indice des prix à la consommation produit chaque mois par Statistique Canada est carac-

térisé par quatre « défauts de construction » qui le biaisent nécessairement à la hausse en tant que mesure des changements réels qui se produisent dans les prix à la consommation.

Tout d'abord, l'indice ne tient pas compte entièrement, loin de là, des améliorations qui se produisent inévitablement dans la qualité d'un grand nombre de biens et services. Par exemple, il arrive souvent que l'indice considère comme telle une hausse de prix attribuable entièrement à une amélioration dans la qualité réelle d'un bien ou service (alors qu'en réalité il ne s'agit pas vraiment d'une hausse de prix). Ensuite, il ne tient compte qu'avec un retard appréciable des nouveaux biens et services qui arrivent sans cesse sur le marché. Or, il arrive que le prix d'une majorité de ces nouveaux produits diminue pendant assez longtemps après leur arrivée sur le marché (parce que leur coût de production diminue à mesure que leur consommation se répand dans le public). Comme ces nouveaux produits ne sont généralement introduits dans l'indice qu'avec un retard de plusieurs années, leur effet anti-inflationniste sur l'indice ne se fait pas sentir durant toutes ces années. De plus, l'indice accuse toujours un certain retard à tenir compte de la propension des consommateurs à substituer progressivement des biens et services dont le prix est relativement faible pour des biens et services dont le prix est devenu relativement élevé. Enfin, il accuse également un certain retard à tenir compte de l'importance sans cesse accrue des nouvelles méthodes de distribution au détail (par exemple les « magasins à prix escomptés ») dont la principale caractéristique est une structure de prix plus ou moins inférieure à celle des méthodes plus traditionnelles de distribution.

Aux États-Unis, où la situation est à peu près la même qu'au Canada en ce qui concerne l'indice des prix à la consommation, la plupart des experts en la matière estiment que l'indice surestime systématiquement les changements réels dans l'ensemble des prix à la consommation de 1 à 2 p.c. par année. Ce qui impliquerait qu'une augmentation de 1 à 2 p.c. par année de l'indice des prix à la consommation signifierait, selon le cas, une complète stabilité des prix en réalité. Bien plus, certains experts estiment même que la surestimation du degré réel d'inflation par l'indice est plutôt de l'ordre de 2 à 4 p.c. par année. Quoi qu'il en soit, si le biais à la hausse avait

effectivement été d'environ 2 p.c. par année, on pourrait alors dire que les prix à la consommation sont, en réalité, demeurés parfaitement stables, dans leur ensemble, entre 1953 et 1971 (puisque l'indice n'a augmenté, en moyenne, que de 2 p.c. par année durant cette période). La conclusion qu'il faut tirer de cette discussion est que le degré réel d'inflation qui prévaut au pays est constamment surestimé par les statistiques officielles, de sorte que les autorités fédérales ont souvent été amenées à accroître le degré de restriction qu'ils incorporent à leur politique économique alors même que la hausse des prix était minime en réalité.

4) *Le choix entre le plein emploi et la stabilité des prix*

Tel que mentionné antérieurement, les faits démontrent amplement que le gouvernement central a sans cesse accordé la priorité absolue à la stabilité des prix depuis une vingtaine d'années, bien entendu aux dépens du plein emploi. Or, il importe ici de s'arrêter sur les implications logiques de ce choix entre, à toutes fins pratiques, le chômage et l'inflation. Logiquement, on choisit la stabilité des prix lorsque les coûts globaux (au point de vue économique et social) de l'inflation sont supérieurs aux coûts globaux du chômage. Ou encore, on peut très bien choisir la stabilité des prix lorsque les coûts globaux du chômage et ceux de l'inflation sont à peu près équivalents. Ainsi, puisque les autorités fédérales ont toujours opté sans la moindre équivoque pour la stabilité des prix, il faut nécessairement en déduire qu'elles en ont conclu (et qu'elles en concluent toujours) que les coûts de l'inflation sont nettement supérieurs à ceux du chômage. Donc, il convient d'examiner un à un tous les arguments sur lesquels une telle conclusion repose afin de voir si, effectivement, les coûts de l'inflation surpassent ceux du chômage (ces derniers étant, de toute évidence, énormes, de quelque façon qu'on les envisage). C'est ce que nous allons faire maintenant.

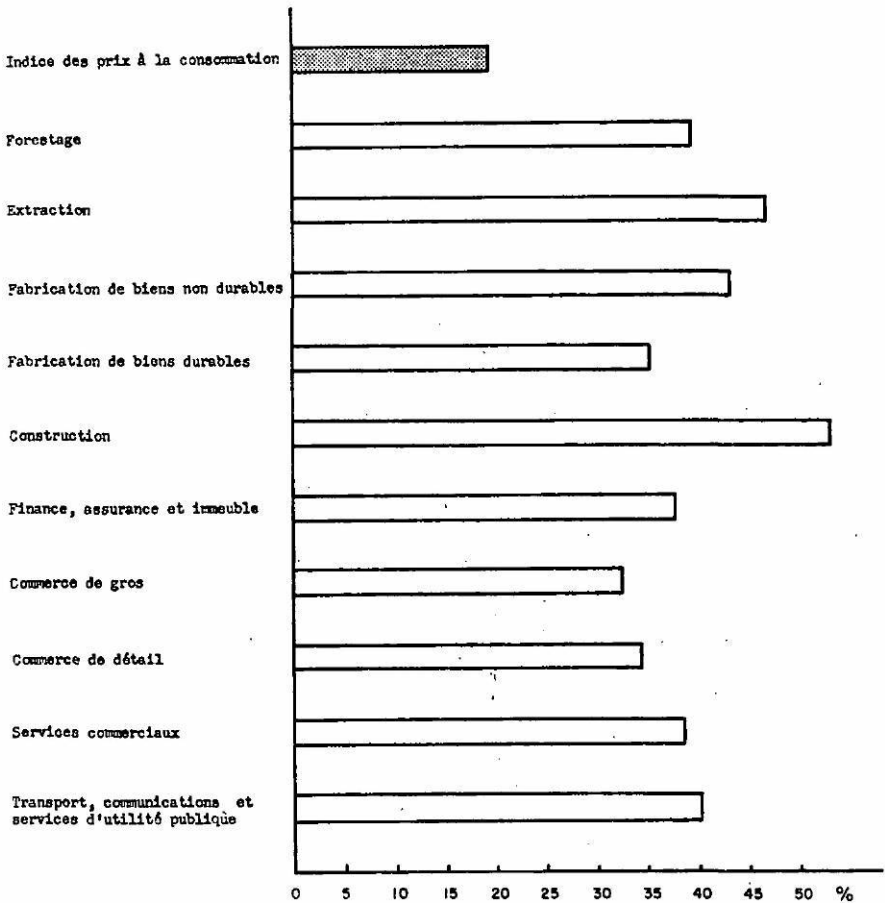
5) *L'argument de la diminution du niveau de vie des travailleurs*

Il s'agit de l'argument à la fois le plus simpliste et le moins valide qui puisse être avancé en faveur de la lutte à l'inflation. En effet, dans l'immense majorité des cas, la rémunération des travailleurs salariés augmente plus rapidement que les prix à la consom-

mation (considérés dans leur ensemble). Le graphique 1 établit la comparaison entre l'augmentation procentuelle de l'indice des prix à la consommation et celle du salaire hebdomadaire moyen dans les dix grands secteurs de l'économie canadienne pour la plus récente période d'inflation qu'ait connu le pays. On constate que même dans les secteurs où le salaire moyen s'est accru le moins rapidement (par

Graphique 1

**Augmentation des prix à la consommation
et des salaires hebdomadaires moyens dans les grands secteurs
de l'économie canadienne, de décembre 1965 à décembre 1970**



SOURCE : S.C., *Prices and Price Indexes (62-002)* ; *Employment and Average Weekly Wages (72-002)*.

exemple le commerce de gros et le commerce de détail), son taux d'accroissement est quand même très supérieur à celui de l'indice des prix à la consommation. De plus, dans ces secteurs, même s'il s'agit du salaire moyen, il existe entre son taux d'augmentation et celui de l'indice des prix à la consommation, une différence telle qu'il est extrêmement probable, pour ne pas dire certain, que la très grande majorité des salaires individuels se sont accrus plus rapidement que l'indice des prix à la consommation. Aussi, les travailleurs dont le salaire s'accroît moins rapidement que les prix sont-ils relativement rares. On ne peut donc pas invoquer la diminution du niveau de vie réel des travailleurs pour justifier le fait que la lutte à l'inflation reçoit la priorité absolue en matière de politique économique.

6) *L'argument de l'impuissance des économiquement faibles*

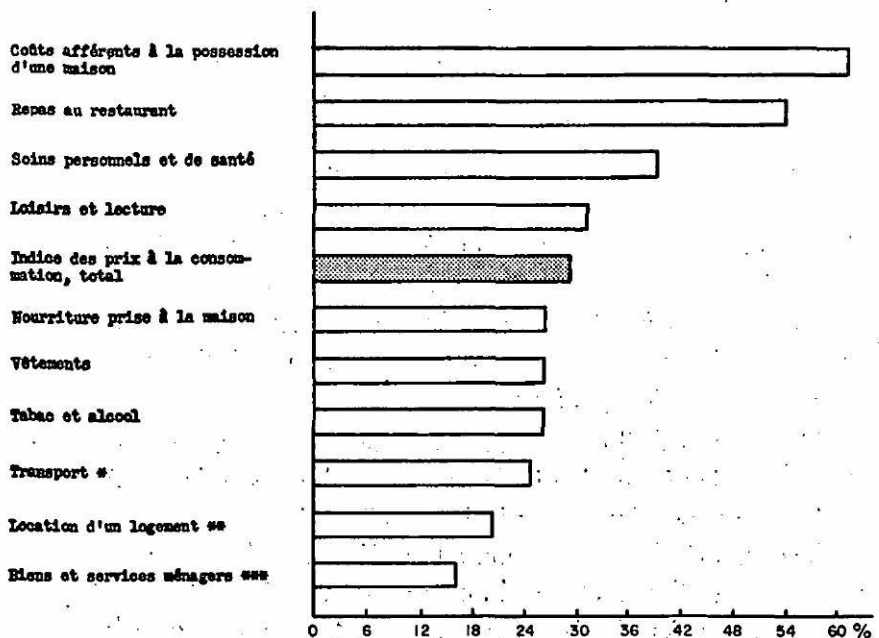
L'essence de cet argument est tout simplement que, contrairement aux travailleurs salariés, aux capitalistes et à ceux qui opèrent à leur propre compte, les personnes dont le revenu est fixe (pensionnés, assistés sociaux, etc.) n'ont aucun moyen de défense contre la hausse du coût de la vie. Dès lors, toute augmentation de l'indice des prix à la consommation implique nécessairement une diminution du niveau de vie réel de ces personnes (dont le revenu est généralement insuffisant, au départ). Un tel argument ne saurait être invoqué sérieusement pour justifier la lutte à l'inflation et ce, pour les deux raisons suivantes.

Tout d'abord, il est extrêmement moins coûteux pour la société d'empêcher le niveau de vie des personnes à revenu fixe de diminuer en indexant pensions de vieillesse, allocations sociales, etc., sur l'indice des prix à la consommation au lieu de créer du chômage par des politiques fiscale et monétaire restrictives. C'est la solution qui a été retenue depuis longtemps dans certains pays européens. Au Canada, l'idée de l'indexation des prestations de sécurité sociale se répand de plus en plus, de sorte que dans quelques années cet argument ne sera même plus invoqué par les tenants de la lutte anti-inflationniste.

Ensuite, certains faits semblent indiquer que le coût de la vie augmente moins rapidement pour les économiquement faibles que

pour l'ensemble de la population. Le graphique 2 donne l'accroissement procentuel des principales composantes de l'indice des prix à la consommation de 1961 à 1970. On constate que les composantes qui ont augmenté le plus rapidement concernent des biens et services pour lesquels la population à faible revenu dépense relativement très peu (sauf peut-être dans le cas de certains types de soins de santé). La différence la plus marquée concerne les coûts du logement : alors que les coûts afférents à la possession d'une maison ont augmenté de 61.3 p.c., les coûts de location d'un logement ont augmenté de 20.3 p.c. seulement. Or, on sait que la proportion de locataires

Graphique 2
Augmentation dans les principales composantes
de l'indice des prix à la consommation entre 1961 et 1970



* Comprend les coûts afférents à la possession d'une automobile ainsi que le prix des transports publics de tous types.

** Comprend taxe locative.

*** Comprend combustible, électricité, services téléphonique et postal, appareils ménagers, meubles, tapis et carpettes, draperies et couvre-lits, vaisselle et ustensiles, aides domestiques, assurance sur biens ménagers ainsi que fournitures diverses (i.e. nettoyeurs, détergers, ampoules électriques, peinture, etc.)

SOURCE : S.C., *Prices and Price Indexes* (62-002).

est plus élevée chez les économiquement faibles que dans l'ensemble de la population. De plus, les économiquement faibles consacrent au logement une proportion beaucoup plus forte de leurs ressources que l'ensemble de la population ; dans l'indice des prix à la consommation (qui est construit à partir des *patterns* de dépense de la famille « moyenne »), le logement représente 18 p.c. de la dépense totale alors qu'une enquête menée en 1967 révèle que les familles dont le revenu annuel était inférieur à 4,000 dollars consacrent, en moyenne, plus de 28 p.c. de leur dépense totale au logement⁴. Ainsi, on voit que les économiquement faibles dépensent proportionnellement beaucoup plus que l'ensemble de la population pour un important service (le logement) dont le prix, dans leur cas, a augmenté beaucoup moins rapidement que dans le cas de l'ensemble de la population (qui comprend une plus faible proportion de locataires). Il s'agit là d'un fait qui, ajouté à ce que révèle le graphique 2 comme tel, permet d'en conclure que le coût de la vie augmente vraisemblablement moins rapidement pour les économiquement faibles que pour l'ensemble de la population. De plus, il ne faut pas oublier que les statistiques officielles sur les prix à la consommation tendent à surestimer la hausse réelle du coût de la vie ; ceci, ajouté à ce qui précède, implique vraisemblablement que le coût de la vie augmente plutôt faiblement pour les économiquement faibles. Il paraît donc clairement qu'on ne peut absolument pas invoquer la situation défavorable des économiquement faibles pour justifier l'adoption de politiques économiques génératrices de chômage (ce qui, incidemment, équivaut à gonfler encore plus le nombre des économiquement faibles).

7) *L'argument de la concurrence étrangère*

Le Canada est un pays pour lequel le commerce international revêt une importance considérable. Dès lors, si les prix des produits fabriqués au pays augmentent plus rapidement que les prix des produits fabriqués à l'étranger, il se produira éventuellement une diminution de nos exportations vers les autres pays et une augmentation de nos importations de biens produits à l'étranger, du fait que nos propres produits deviendront de moins en moins concurrentiels ; or, une diminution de nos exportations parallèlement à une augmen-

4. Statistique Canada, *Urban Family Expenditure, 1967* (62-530).

tation de nos importations impliquent évidemment un accroissement substantiel du chômage au pays. Tel est l'essentiel de l'argumentation de ceux qui défendent les politiques restrictives anti-inflationnistes en soutenant qu'il vaut mieux subir un certain niveau de chômage maintenant plutôt que subir un chômage beaucoup plus important dans le futur.

Tout comme les précédents, cet argument ne résiste pas à un examen rigoureux des faits. Tout d'abord, si les prix au pays augmentent plus rapidement que chez nos principaux partenaires commerciaux, absolument rien ne s'oppose à ce que le dollar canadien soit éventuellement dévalué par rapport aux autres monnaies. Il s'agit alors, non pas d'une opération visant à assurer aux produits canadiens des avantages indus par rapport à la concurrence étrangère (ce que la communauté internationale réproouve), mais bien d'un simple rétablissement de la situation qui prévalait avant que l'évolution des prix canadiens et celle des prix étrangers ne se mettent à diverger trop fortement. De toute façon, il est extrêmement moins coûteux pour le pays de simplement modifier la valeur de notre devise par rapport aux autres monnaies que d'adopter des politiques qui créent un niveau de chômage considérable à la seule fin d'empêcher que notre position concurrentielle sur les marchés mondiaux ne se détériore à la suite d'une poussée inflationniste dans l'économie. De plus, en régime de taux de change flottant, régime que le pays a connu durant toutes les années cinquante et à nouveau depuis le milieu de 1970, l'argument de la concurrence étrangère comme justification de la lutte à l'inflation ne tient plus puisque le taux de change varie automatiquement de façon à corriger toute détérioration dans notre force concurrentielle sur les marchés mondiaux (pourvu, bien entendu, que la politique monétaire de la Banque du Canada n'entrave pas, par le biais des mouvements de capitaux, ce processus automatique de correction.

On peut même se demander jusqu'à quel point ceux qui appuient l'adoption de politiques anti-inflationnistes créatrices de chômage sont réellement convaincus de la validité de l'argument de la concurrence étrangère. Ainsi, après avoir adopté de 1968 à 1970 des politiques fiscale et monétaire restrictives (qui ont considérablement gonflé le niveau du chômage) afin d'enrayer l'inflation et d'empêcher par le fait même que notre position concurrentielle sur les marchés

mondiaux ne se détériore, les autorités fédérales ont laissé le dollar canadien se réévaluer en quelques semaines d'environ 8 p.c. par rapport aux autres monnaies au milieu de 1970, ce qui équivalait justement à laisser notre position concurrentielle sur les marchés mondiaux se détériorer substantiellement tout d'un coup⁵. On aurait pu parvenir au même résultat par le biais d'un taux d'inflation plus élevé, sans toutefois subir un fort accroissement du chômage. Dans la seconde moitié des années cinquante, le même souci officiel d'éviter que l'inflation n'entraîne la détérioration de notre position concurrentielle sur les marchés mondiaux amena les autorités fédérales à adopter des politiques restrictives dont les conséquences furent justement, outre un chômage considérable, le maintien des producteurs canadiens dans une position concurrentielle défavorable par rapport aux producteurs étrangers⁶. En définitive, pas plus que les précédents, l'argument de la concurrence étrangère ne saurait justifier l'énorme coût du chômage qu'implique la lutte à l'inflation.

8) *L'argument de la spoliation des petits épargnants*

La plupart de ceux que l'on appelle les « petits épargnants » conservent le fruit de leur épargne, accumulée le plus souvent au prix de privations assez vivement ressenties, soit sous forme liquide (dépôts bancaires), soit sous forme de titres financiers à revenu fixe (certificats de dépôt à terme ou obligations). Or, il est évident que l'inflation constitue une véritable spoliation des épargnants car la

5. Les autorités fédérales prétendirent alors (et prétendent toujours) qu'elles n'avaient d'autre choix que de laisser flotter le dollar canadien, à cause de l'énorme surplus dans sa balance des paiements qu'enregistrait le pays. Or, ceci n'est pas exact. Ce surplus était attribuable en bonne partie aux politiques fiscale et monétaire restrictives menées par le gouvernement. D'une part, à cause de la récession que traversait l'économie, les importations étaient en baisse. D'autre part, à cause du niveau élevé des taux d'intérêt (conséquence de la politique monétaire restrictive de la Banque du Canada), les capitaux étrangers entraient massivement au pays. Tout cela signifie que les autorités fédérales auraient pu maintenir le dollar canadien au même niveau en stimulant fortement l'économie par des politiques fiscale et monétaire très expansionnistes. Les importations se seraient alors mises à augmenter et la faiblesse des taux d'intérêt aurait fait refluer hors du pays les capitaux étrangers, ce qui aurait fait disparaître le surplus de la balance des paiements et, par conséquent, les pressions à la hausse sur le dollar canadien. Toutefois, cela n'a pas été fait par crainte de l'inflation (c'est-à-dire par crainte que l'inflation n'entraîne la détérioration de notre position concurrentielle vis-à-vis l'étranger). Ce qui revient à dire qu'on a laissé cette position concurrentielle se détériorer afin qu'elle ne se détériore pas.

6. Ici, nous faisons allusion à la sur-évaluation du dollar canadien à l'époque. Celle-ci résultait de la conjonction d'un taux de change flottant et d'une politique monétaire restrictive qui entraînait des entrées massives de capitaux au pays.

hausse du coût de la vie implique que la valeur réelle des sommes épargnées (en termes de pouvoir d'achat) diminue et ce, dans la même proportion que l'augmentation des prix. Il s'agit là d'un autre argument invoqué pour justifier la lutte à l'inflation, argument qui prend d'autant plus de poids lorsque l'on songe aux « petites gens » qui se sont privées longtemps afin de s'assurer une vieillesse un peu plus confortable ou tout simplement dans le but de réaliser certains projets à long terme. Cependant, nous démontrerons que cet argument est encore moins valide que les précédents.

S'il est vrai que l'inflation fait diminuer la valeur réelle des sommes d'argent liquide et des titres financiers à revenu fixe qui constituent le plus souvent le résultat de l'épargne accumulée par les individus, il ne faut pas oublier que l'inflation fait également diminuer la valeur réelle des dettes contractées par les individus. Ainsi, la hausse des prix réduit la valeur réelle de l'épargne qu'un individu possède dans un compte bancaire mais elle réduit également la valeur réelle des paiements qu'effectue chaque mois ce même indi-

Tableau 1
Valeur de l'endettement total et des actifs financiers
à revenu fixe des familles et personnes seules,
selon la classe de revenu, Canada, 1963
(en dollars)

Classes de revenu	Valeur médiane pour chaque classe de revenu	
	Endettement total *	Actifs financiers à revenu fixe **
Moins de 1,000	0	0
1,000 — 1,999	0	110
2,000 — 2,999	132	102
3,000 — 3,999	235	180
4,000 — 4,999	519	225
5,000 — 5,999	1,032	369
6,000 — 6,999	1,619	507
7,000 — 9,999	2,641	867
10,000 et plus	5,192	2,438

* Comprend la dette hypothécaire.

** Comprend les dépôts d'épargne, les dépôts à terme, les obligations de tous types (et non les actions) ainsi que les prêts consentis à des individus.

SOURCE : *Incomes, Assets and Indebtedness of Non-Farm Families in Canada, 1963* (13-525), Statistique Canada.

vidu pour rembourser un emprunt bancaire. De plus, si le montant total de l'épargne de cet individu n'est pas tellement élevé alors que le montant de son endettement est assez considérable, celui-ci bénéficie alors de l'inflation car la diminution de la valeur réelle de son endettement fait plus que compenser pour la diminution de la valeur réelle de ses épargnes. Par contre, si le montant des épargnes de l'individu en question est considérable alors que le montant de son endettement est assez faible, c'est le contraire qui se produit : celui-ci est appauvri par l'inflation. On peut donc en tirer le principe suivant : ceux dont le montant de l'endettement est supérieur à celui des actifs financiers à revenu fixe (dépôts bancaires et obligations) bénéficient de l'inflation alors que ceux dont le montant des actifs financiers à revenu fixe est supérieur à celui de l'endettement sont appauvris par l'inflation. Dans le cadre de cette discussion sur les effets globaux de l'inflation, il reste donc à déterminer dans laquelle de ces deux situations se trouve la majorité de la population.

Le tableau 1 indique que *la grande majorité de la population bénéficie de l'inflation*, tout simplement parce que son endettement surpasse de beaucoup les actifs financiers à revenu fixe qu'elle possède. Les données de ce tableau proviennent d'une enquête menée en 1963 par Statistique Canada, sur le revenu et les finances des familles et personnes non comprises dans les familles n'habitant pas sur une ferme au Canada. Nous ne disposons pas de données plus récentes sur cette question mais il n'y a aucune raison de croire que la situation n'est pas, *grosso modo*, la même aujourd'hui ; il est à peu près certain que seul le niveau absolu des chiffres a changé depuis 1963. En examinant le tableau 1, on constate que, pour la grande majorité des familles et personnes seules, le montant de l'endettement total est supérieur à celui des actifs financiers à revenu fixe (sauf dans le cas d'une classe de revenu où le montant en cause est cependant minime). Il s'ensuit donc que lorsqu'il y a de l'inflation au Canada, la majorité des familles et personnes seules voient leur situation financière s'améliorer par le fait que la diminution de la valeur réelle de leur endettement surpasse la diminution de la valeur réelle de leurs actifs financiers à revenu fixe. Si l'on considère le fait que l'immense majorité des travailleurs ne subissent aucune diminution de leur revenu réel lorsqu'il y a de l'inflation (voir graphique 1), on doit nécessairement en conclure que *la grande major*

rité de la population bénéficie de l'inflation. C'est peut-être là une conclusion très étonnante mais elle repose sur des faits, ainsi que nous venons de le voir ⁷.

Le phénomène de l'endettement de la majorité de la population n'est pas le seul facteur qui fait en sorte que celle-ci bénéficie de l'inflation. En effet, il faut considérer le fait que divers gouvernements, au niveau fédéral, provincial et municipal, de même que les divers corps publics et parapublics sont également endettés. Or, lorsqu'il y a de l'inflation, la valeur réelle de la dette collective diminue et comme le nombre de ceux qui détiennent (directement ou indirectement) une part significative des titres de créance sur cette dette collective constituent une très petite fraction de la population totale, la majorité de la population en bénéficie. Autrement dit, la plupart des individus bénéficient doublement de l'inflation du fait qu'ils sont endettés à la fois individuellement et collectivement.

Ainsi, on peut en conclure que l'argument de la spoliation des « petits épargnants » ne saurait, pas plus que les précédents, être invoqué pour justifier l'adoption de politiques économiques créatrices de chômage. Ceci, parce que les « petits épargnants » sont également de « gros endettés », individuellement et collectivement.

9) *Qui bénéficie réellement de la lutte à l'inflation ?*

On a vu que l'inflation n'entraîne pas une diminution du revenu réel pour la plupart des travailleurs, qu'elle n'implique pas nécessairement une détérioration du niveau de vie réel des économiquement faibles et qu'elle n'aboutit pas nécessairement à la création de chômage (par le biais de la concurrence extérieure). Donc, il est impensable que le caractère traditionnellement restrictif des politiques économiques fédérales (avec son coût énorme en termes de chômage) puisse s'expliquer par le désir des autorités de protéger les travailleurs et les économiquement faibles ainsi que d'empêcher la création éventuelle de chômage, c'est-à-dire par des arguments qui

7. On mentionne souvent que les détenteurs de polices d'assurance sont particulièrement spoliés par l'inflation. En réalité, il n'en est rien. En effet, l'assurance est un service que l'on achète et consomme à chaque période de temps et non de l'épargne comme telle (si l'on se place du point de vue des individus). Aussi, à mesure que le coût de la vie augmente, la valeur réelle du montant d'assurance payable au bénéficiaire diminue mais il ne faut pas oublier que la valeur réelle du montant des primes à payer diminue dans la même proportion.

n'ont aucune validité réelle. Par contre, on vient de montrer que l'inflation tend même à être avantageuse pour la majorité des familles et personnes seules ainsi que pour le trésor public (donc pour l'ensemble des citoyens) à cause de la diminution de la valeur réelle de l'endettement. Or, il est évident que si l'inflation est avantageuse pour les débiteurs elle est nécessairement désavantageuse pour les créanciers, dont la valeur réelle du capital prêté diminue avec la hausse des prix. On en arrive ainsi à la conclusion que ceux qui perdent réellement par l'inflation sont les créanciers, c'est-à-dire ceux qui prêtent l'argent. Par conséquent, ce sont les créanciers que protègent les politiques économiques restrictives du gouvernement fédéral. Il est impossible d'en arriver à une autre conclusion que celle-ci puisque les créanciers sont les seuls vrais perdants lorsqu'il y a de l'inflation dans l'économie. Ces créanciers sont évidemment tous ceux qui détiennent la « dette globale » au pays : la dette des individus (hypothécaire et non hypothécaire), la dette des entreprises et la dette publique. La majeure partie de cette dette est détenue par ce qu'on appelle les « institutions financières » : banques, compagnies d'assurance, compagnies de finance, etc. Pour le reste, elle est détenue par les individus comme tels.

Pour ce qui est des institutions financières, ce sont bien entendu leurs propriétaires qui, ultimement, sont désavantagés par l'inflation⁸. Or, il est inutile de s'étendre longuement sur le fait que ceux qui détiennent une *part non négligeable* des titres de propriété des

8. Il existe une opinion assez répandue selon laquelle les institutions financières se protègent toujours contre les effets de l'inflation en augmentant le taux d'intérêt sur les sommes prêtées proportionnellement au degré d'inflation. En fait, cette opinion constitue une vision beaucoup trop simpliste de la réalité. En effet, ce ne sont pas les institutions financières comme telles qui déterminent, ultimement, le niveau des taux d'intérêt mais plutôt la Banque du Canada par sa politique monétaire. C'est parce que celle-ci devient alors généralement très restrictive que les taux d'intérêt augmentent fortement au cours des périodes de poussée inflationniste et non parce que les prêteurs veulent se protéger. Le contrôle de la Banque du Canada sur le niveau des taux d'intérêt peut être illustré par les deux faits suivants. De 1947 à 1951, les prix à la consommation ont augmenté de 40 p.c. au Canada et pourtant, les taux d'intérêt étaient extrêmement faibles au cours de cette période ; en 1971, les prix ont subi leur plus fort accroissement en vingt ans et pourtant, les taux d'intérêt étaient en baisse au pays. Ainsi, le fait que les taux d'intérêt peuvent fluctuer considérablement dans le temps implique que, très souvent, les institutions financières sont amenées à prêter à des taux d'intérêt qui ne les protègent nullement contre l'inflation qui se manifeste ultérieurement. Ainsi, les milliards de dollars de prêts consentis au début des années soixante, alors que les taux d'intérêt étaient *relativement* faibles, impliqueront nécessairement de lourdes pertes pour les prêteurs si l'inflation se maintient à son rythme des cinq ou six dernières années.

institutions financières constituent une partie extrêmement minime de la population totale du pays. De même, le nombre des individus qui, en tant que tels, détiennent une *part non négligeable* de la dette nationale (privée et publique) est minime par rapport à l'ensemble de la population du pays. Le tableau 2 est assez révélateur à ce sujet. On constate la différence considérable qui apparaît entre la valeur médiane et la valeur moyenne dans chaque classe de revenu. Une telle différence entre la médiane et la moyenne signifie que la distribution des actifs dans chaque classe de revenu est très inégale, c'est-à-dire que les familles et personnes seules qui possèdent un *montant appréciable* d'actifs financiers à revenu fixe (i.e. capital prêté) ne constituent qu'une minorité dans chaque classe de revenu. De plus, il faut considérer le fait que la plupart de ces personnes se situent généralement dans les strates supérieures de la distribution des revenus. Donc, si l'inflation n'affecte défavorablement qu'une infime minorité de la population totale, minorité qui, de surcroît, est le plus souvent très à l'aise au point de vue financier,

Tableau 2

**Valeurs moyennes et médianes des actifs financiers
à revenu fixe des familles et personnes seules,
selon la classe de revenu, Canada, 1963**
(en dollars)

Classe de revenu	Valeur des actifs financiers à revenu fixe *	
	Moyenne arithmétique de la classe de revenu	Médiane de la classe de revenu
Moins de 1,000	1,828	0
1,000 — 1,999	2,388	110
2,000 — 2,999	1,938	102
3,000 — 3,999	1,748	180
4,000 — 4,999	2,013	225
5,000 — 5,999	1,766	369
6,000 — 6,999	2,100	507
7,000 — 9,999	2,875	867
10,000 et plus	7,320	2,438

* Comprend les dépôts d'épargne, les dépôts à terme, les obligations de tous types (et non les actions) ainsi que les prêts consentis à des individus.

SOURCE : *Incomes, Assets and Indebtedness of Non-Farm Families in Canada, 1963* (13-525), Statistique Canada.

LES CONSÉQUENCES DE L'INFLATION

peut-on sérieusement prétendre que le coût global de l'inflation pour le pays est supérieur au coût global du chômage que génèrent les politiques anti-inflationnistes du gouvernement fédéral, surtout lorsque l'on considère que le chômage touche, directement ou indirectement, l'ensemble de la population ?

10) Conclusion

Afin de combattre l'inflation, les autorités fédérales restreignent sans cesse la croissance de la production nationale depuis une vingtaine d'années. La conséquence en est la persistance d'un niveau très élevé de chômage au pays. Or, nous avons démontré que seule une infime minorité de la population totale, minorité plutôt favorisée, est nettement désavantagée par l'inflation. Donc, la protection de la richesse de cette minorité constitue le seul résultat concret d'une politique économique qui prive constamment de travail une proportion importante de tous les travailleurs. Si l'on compare le coût social de l'inflation, c'est-à-dire les pertes financières subies par une minorité d'économiquement favorisés, au coût social du chômage (sur lequel il est inutile de s'étendre), il faut en conclure que la politique économique fédérale a été et est encore nettement antisociale.

Raymond DEPATIE,
Conseil de Développement social
du Montréal métropolitain.